



Non respect fin de bail par le propriétaire

Par **franck73**, le **21/03/2014 à 18:41**

bonsoir, j'ai été locataire dans l'ancien d'un appartement donc j'ai donné le congé le 15/03/2014. Cependant mon propriétaire a récupéré le bien en faisant une effraction avec vols avant la fin du bail. Je suis allée porter plainte contre lui pour vols avec effraction et non respect de bail, le magistrat a dit que cela dépend du civil. Qu'est-ce que je dois faire ou comprendre? Vu que la justice ne prend pas en charge ma demande. Cela veut-il dire qu'un propriétaire a le droit de reprendre son appartement quand il le souhaite avec non respect de bail et effraction???? j'attends des réponses merci.

Par **Lag0**, le **21/03/2014 à 19:44**

Bonjour, Si, comme on le comprend, le propriétaire s'est rendu coupable de violation de domicile, c'est bien du pénal et votre plainte est recevable (le propriétaire risque un an de prison et 15000€ d'amende). Mais j'ai un doute sur le fait que le logement était bien encore votre domicile au moment des faits...